

Intitulé de l'UE	Droit 1
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier: assistant social DC

Responsable(s)	Heures	Période
Kelly DE DECKER	35	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit constitutionnel	15h	Kelly DE DECKER
Fondement du droit	10h	Kelly DE DECKER
Travaux pratiques en droit constitutionnel	10h	Kelly DE DECKER

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit constitutionnel : 15h de théorie
Fondement du droit : 10h de théorie
Travaux pratiques en droit constitutionnel : 10h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Droit constitutionnel : Français
Fondement du droit : Français
Travaux pratiques en droit constitutionnel : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES Cette UE contribue au développement des compétences suivantes • Etablir une communication professionnelle ◦ Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services ◦ Adopter le langage professionnel du secteur • Interagir avec son milieu professionnel ◦ Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies • Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable
--

- Construire son identité professionnelle
- Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- Exercer un jugement professionnel.
- Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux
 - Construire un regard critique
- Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés
 - Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation
 - Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Objectifs de développement durable



Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.
- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.
- 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Décrire la structure institutionnelle de la Belgique fédérale et en comprendre les enjeux
- Décrire les principaux droits de l'homme et les principales libertés fondamentales
- Nommer et expliquer les différentes branches du droit
- Identifier et expliquer les trois pouvoirs ainsi que le principe de séparation de ces pouvoirs
- Citer les différentes sources du droit belge, international et européen et préciser leurs spécificités
- Expliquer la hiérarchie des normes et comparer la valeur de ces normes
- Appliquer ces concepts à des situations concrètes

- Faire les liens entre les actualités institutionnelles en débat et les notions abordées dans le cadre de cette UE

Contenu de l'AA Droit constitutionnel

I. La Constitution et le fédéralisme belge

1. La Belgique et sa constitution
2. Les réformes de l'état
3. Le fédéralisme belge
4. Les compétences des niveaux de pouvoir

II. La notion d'état et la séparation des pouvoirs

1. La notion d'état
2. La séparation des pouvoirs

III. Les institutions belges

1. Les institutions au niveau fédéral
2. Les institutions des entités fédérées
3. Les institutions des entités décentralisées ou "pouvoirs locaux"

Contenu de l'AA Fondement du droit

I. Le droit

1. Le droit notion générale
2. La notion d'ordre juridique

II. Les différentes sources du droit belge et la hiérarchie des normes

1. Les sources du droit belge
2. La hiérarchie des normes

III. L'ordre judiciaire belge

1. La compétence territoriale des juridictions
2. La compétence matérielle des juridictions

Contenu de l'AA Travaux pratiques en droit constitutionnel

Les travaux pratiques en droit constitutionnel sont différentes séries de questions portant sur la théorie vue en cours.

Méthodes d'enseignement

Droit constitutionnel : cours magistral, approche interactive, approche avec TIC, utilisation de logiciels

Fondement du droit : cours magistral, approche interactive, approche avec TIC, utilisation de logiciels

Travaux pratiques en droit constitutionnel : approche par situation problème, utilisation de logiciels

Supports

Droit constitutionnel : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

Fondement du droit : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

Travaux pratiques en droit constitutionnel : notes d'exercices, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Droit constitutionnel

1. Législation

Constitution.

2. Doctrine

Dumont, H. et El Berhoumi, M., Droit constitutionnel, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2021,
Bayenet, B., Bourgeois, M. et Darte, D., Les finances et l'autonomie fiscale des entités fédérées après la sixième réforme de l'État, 1^{re} édition, Bruxelles, Larcier, 2017,
Dumont, H. et El Berhoumi, M., Droit constitutionnel, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2021,
Lejeune, Y., Droit constitutionnel belge, 3^e édition, Bruxelles, Larcier, 2017,
Martens, P., « Préface à la première édition - l'initiation au droit constitutionnel » in Initiation au droit constitutionnel, 2^e édition, Bruxelles, Bruylant, 2014,
Muylle, K. et van der Hulst, M., Le Parlement fédéral, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2021
Uyttendaele, M., « 1. - La Constitution belge » in Les institutions de la Belgique, 1^e édition, Bruxelles, Bruylant, 2014,
Uyttendaele, M., « 2. - Les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire » in Les institutions de la Belgique, 1^e édition, Bruxelles, Bruylant, 2014,
Uyttendaele, M., Trente leçons de droit constitutionnel, 1^e édition, Bruxelles, Bruylant, 2011.

Ressources bibliographiques de l'AA Fondement du droit

1. Législation

Constitution,
Code pénal,
Code d'instruction criminelle,
Code civil,
Code judiciaire,
Code des sociétés et des associations,
Code de droit international privé,

Loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, M.B., 22 août 1978.

2. Doctrine

De Leval, G. et Georges, F., Droit judiciaire – Tome 1 : Institutions judiciaires, 3^e édition, Bruxelles, Larcier, 2019,
De Streel, A., Defreyne, E. et Hoc, A., Introduction au droit, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2020,
Lejeune, Y., Droit constitutionnel belge, 4^e édition, Bruxelles, Larcier, 2021,
Martens, P., Initiation au droit constitutionnel, 2^e édition, Bruxelles, Bruylant, 2014.
BRACKE, S., et al, La Belgique pour débutants, Bruxelles, La Charte, 2017
DESTATTE, P., Histoire de la Belgique contemporaine, Bruxelles, Larcier, 2019
UYTTENDAELE, M., Les institutions de la Belgique, Bruxelles, Bruylant, 2014
UYTTENDAELE, M., Trente leçons de droit constitutionnel, Bruxelles, Anthemis, 2014

Évaluations et pondérations

Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	Première session : les deux activités d'apprentissage fondement du droit et droit constitutionnel font l'objet d'un examen écrit unique en deux parties (questions ouvertes) :

La partie fondement du droit est évaluée sur /20, la partie droit constitutionnel est, quant à elle, évaluée sur /14.

La partie travaux pratiques représente 30% de la note en droit constitutionnel soit /6, sera évaluée sur base de questionnaires et éventuellement de la remise d'un compte rendu si une visite est organisée.

ATTENTION ! Les résultats des travaux pratiques (/6) seront automatiquement reportés pour l'examen de juin ou d'août. Il n'est pas possible de représenter les travaux pratiques durant la même année académique ! Ces résultats sont immuables pour toute la durée du cursus à l'exception des étudiants ayant déjà suivi les travaux pratiques (lors d'une précédente année académique) devant représenter l'examen, et qui souhaitent modifier leurs points de TP. Dans ce cas, une demande écrite devra être formulée à l'adresse e-mail kelly.dedecker@heh.be au plus tard 10 jours avant la première séance de travaux pratiques.

Le total sur /40 sera ramené sur 20 et formera la note finale de l'UE.

Deuxième session : examen écrit (questions ouvertes) selon les mêmes modalités qu'en première session pour fondement du droit et droit constitutionnel. Les points des travaux pratiques acquis lors de la première session étant automatiquement reportés.

Année académique : **2023 - 2024**